

Mesures de la commune de Lavey-Morcles

L'exécutif, s'appuyant sur les recommandations actuelles du Canton et de la Confédération, a décidé de concrétiser des mesures d'économie d'énergie, applicables à l'échelle du territoire communal :

- Limitation de la température de l'école à 21 degrés ; à 20 degrés dans l'administration communale ; à 17 degrés pour les centres sportifs et à 7 degrés pour les entrepôts
- Limitation du périmètre des éclairages (LED) de Noël au centre du village
- Extinction de l'éclairage de Noël de 23h00 à 6h00
- Sensibilisation des collaboratrices et collaborateurs de la Commune aux économies d'énergie
- Information à la population par différents canaux, notamment par la création d'une rubrique spécifique sur le site communal : www.lavey.ch/penurie
- Arrêt des appareils en stand-by tels que photocopieuses, machines à café, etc.

A court terme, la Commune arrêtera l'éclairage public de 23h00 à 06h00, à l'exception de certains secteurs qui resteront éclairés pour des raisons de sécurité. (Passages piétons)